CHARTE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION

15 000 personnes en ont bénéficié

15 000 personnes ont bénéficié des dispositions de la concorde civile, décidées en 1999 et consolidées en 2005 à travers la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. C'est ce qu'a indiqué, hier, le président de la Cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, Me Merouane Azzi, citant le rapport transmis à la présidence de la République.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Invité au forum d'*El Moudjahid*, le conférencier a indiqué que «les dispositions de cette Charte ont touché quatre catégories de personnes : les terroristes qui ont choisi la voie de la repentance, les familles de terroristes, les disparus et les travailleurs licenciés en raison de leur implication dans des actes terroristes».

Selon la même source, plus 6 000 autres personnes avaient bénéficié des dispositions de la concorde civile, décidées en 1999, pour atteindre un total de 15 000 personnes ayant été touchées par les dispositions de la concorde civile, de la paix et de la réconciliation nationale.

Lors de son intervention au forum du journal *El Moudjahid*, Me Azzi, qu'au lendemain de l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, «8 752 personnes ont été touchées à travers l'extinction des poursuites judiciaires, la levée des mandats d'arrêt ou encore l'arrêt des poursuites judiciaires».

Concernant le dossier des disparus, l'Etat, ajoute la même source, avait promulgué des dispositions ayant permis le recensement officiel de 7 144 familles ayant perdu un ou plusieurs de leurs membres, dont 7 100 familles de disparus ont bénéficié d'indemnisations jusqu'à présent. «L'Etat a décidé, conformément aux dispositions de cette Charte, des indemnisations au profit de 11 224 familles de terroristes nécessiteuses», a-t-il soutenu. Il rappellera également que, «l'ensemble des dispositions de la Charte avait touché 9 000 personnes jusqu'au mois de décembre 2013». «A la fin de l'année 2014, tous les dossiers ont été traités hormis 39 cas dont 15 sont en cours au niveau des commissions de wilaya alors que pour les 24 restants, leurs familles ont refusé l'indemnisation», a expliqué Me Azzi, ajoutant que ce sont ces «familles qui manifestent devant les institutions».

Photo : DR

Me Merouane Azzi.

Le président de la Cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a expliqué par ailleurs «qu'il n'a jamais été question de chantage avec ces familles, lesquelles ont le «droit de faire leur deuil», dénonçant toutefois les tentatives de «discréditer» la Cellule et autres injures portées à mon encontre».

Le conférencier a avancé, par ailleurs, le chiffre situé entre 500 et 600 enfants nés dans les maquis et dont le nombre de dossiers traités ne dépasse pas la quarantaine.

C'est dans cette optique qu'il a plaidé pour la énième fois «pour la prise d'autres mesures qui relèvent des prérogatives du seul président de la République».

Il a laissé entendre à ce sujet qu'une demande a été formulée au président de la République «en vue de l'adoption de nouvelles mesures à même de trouver un règlement définitif aux cas en suspens qui n'ont pas été traités par la Charte».

A. B.

LE FFS CÉLÈBRE, AUJOURD'HUI, SON 52e ANNIVERSAIRE

La «fidélité à l'héritage historique»

Aujourd'hui, le FFS célèbre le 52e anniversaire de sa création. A l'occasion, la direction nationale du parti prévoit de tenir un rassemblement au lieu même où, le 29 septembre 1963, Hocine Aït-Ahmed proclamait la naissance officielle du Front.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - C'était sur l'esplanade de l'ex-mairie de la ville des genêts, Tizi-Ouzou, transformée ces dernières années en musée, un espace symbole, devenu passage obligé, voire même point de chute de toutes les manifestations, nombreuses, que Tizi-Ouzou aura connues depuis, pour des prises de parole.

Et aujourd'hui, dans le sillage du slogan choisi à l'occasion, «Fidélité à notre héritage historique et à nos valeurs», la direction nationale du FFS s'y rendra pour un moment de remémoration mais aussi pour signifier sa détermination à toujours militer «pour un changement pacifique et démocratique du régime politique et la mise en place d'un Etat de droit», le parti ayant été créé pour «faire face au coup de force perpétré contre la légitimité populaire et pour s'opposer à la dictature et au parti unique, installés au lendemain de l'indépendance». Elle estime que «les 52 années d'existence du parti sont synonymes d'un engagement permanent en faveur de la liberté, de la démocratie, de la justice sociale, des droits de l'Homme ; un engagement en faveur de l'Algérie en tant qu'Etat, Nation et Société». A l'occasion, il est attendu l'intervention du premier secrétaire national du Front ainsi qu'un membre de l'instance présidentielle et probablement celle du commandant Lakhdar Bouregaâ qui avait proclamé la création du FFS à Médéa, sa wilaya de naissance.

Auparavant, dans la matinée, il sera procédé à l'inauguration d'une stèle érigée au cimetière de M'douha à la mémoire de 11 martyrs du FFS, qui a subi des travaux de restauration.

Ces martyrs que sont Saïd Ouaked, Méziane Gadi, Mohamed Hachemi, Amar Mezdad, Amar Kaced, Ali Tahri, Rachid Belkacemi, Saïd Bessad, Saâdi et Brahim Aouadhi et Abderahmane Tiak étaient tombés au champ d'honneur lors d'un accrochage à Taguemount-Oukerrouche, dans la région des Ath-Douala, les ayant opposés à des éléments de l'ANP au mois d'avril 1964. Leurs corps seront ramenés et enterrés dans une fosse commune au cimetière de M'douha.

Selon le chargé de la communication du FFS, en sus de cette cérémonie, des activités commémoratives de l'événement sont prévues à l'initiative des fédérations de wilaya du parti auxquelles toute la liberté d'agir pour ce faire a été concédée.

C'est ainsi que deux conférences sont prévues vendredi prochain à Bouira et à Boumerdès avant deux autres activités similaires qui se tiendront le lendemain samedi, à Kherrata et à Akfadou, dans la wilaya de Béjaïa.

Un programme commémoratif qui se poursuivra, affirme Youcef Aouchiche qui a rappelé que des conférences ont déjà eu lieu, l'une à Boghni et l'autre à Aghribs, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, la semaine dernière.

M. K.

INFORMATISATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ

L'aveu d'échec du ministre

«Depuis trois ans que je suis à la tête du ministère de la Santé et je n'ai toujours pas pu appliquer l'informatisation de l'administration hospitalière. Je ne comprends pas cette résistance !» Une déclaration faite hier à Oran par le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière qui n'a pas caché sa contrariété : «J'ai une direction imposante au niveau du ministère et un budget de 3 milliards de dinars, inscrit depuis 2003 et nous ne sommes toujours pas parvenus à cette informatisation !»

Amel Bentolba - Oran (Le soir) - Présent hier à Oran dans le cadre d'une rencontre régionale d'évaluation des wilayas du sud-ouest, le ministre Abdelmalek Boudiaf qui ne comprend pas les raisons cachées «du refus» d'informatiser l'administration hospitalière a déclaré avoir pris la décision de changer la donne en s'adressant à tous les professeurs du secteur au niveau national afin que chacun ait son propre logiciel.

«Il est temps, au moins, de commencer par informatiser les dossiers de nos patients. Il est temps de passer à une autre étape. On va s'auto-évaluer grâce à ces logiciels».

Sur un autre volet, celui des cliniques privées, le ministre dira que ce secteur privé ne peut plus continuer à fonctionner dans l'anarchie. Il rappelle à l'assistance qu'à l'époque où il était à la tête de la wilaya d'Oran il avait laissé 19 cliniques en activité, avec pour seule exigence que les plateaux techniques soient aux normes internationales. «Il y a des cliniques privées qui m'inquiètent, j'en ai fermé certaines et je compte en fermer d'autres.»

Pour le ministre, il est temps que tous comprennent que ces cliniques ne sont pas des abattoirs ou des écuries. «Je n'épargnerai personne, quel qu'il soit ! Le patient n'est pas un cobaye !»

Evoquant l'évaluation du secteur, le ministre rappelle qu'en matière de réanimation médicale, le bilan préliminaire national indique une augmentation du nombre de lits dédiés à la réanimation médicale qui est passé de 200 lits en janvier 2015 à 893 lits aujourd'hui.

En matière de cancer, le ministre rappelle la poursuite de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'étape de l'été 2013 ainsi que les axes stratégiques du plan cancer 2015-2019.

Concernant la formation et la valorisation des ressources humaines, le ministre a énuméré les différentes réalisations à travers la relance de la promotion paramédicale avec une promotion de 14 922 nouveaux paramédicaux et aides-soignants durant cette année. Indiquant que 33 230 sont en cours de formation, alors qu'il est attendu la formation de 59 193 nouveaux paramédicaux à l'horizon 2019.

La relance de la greffe des organes et des tissus indique, dira le ministre, la réalisation de 147 greffes rénales et 422 greffes de la cornée.

Tout en signalant que d'ici fin octobre, d'autres greffes concernant d'autres organes seront réalisées.

«Le mode de gestion doit changer, il le faut ! Et j'aimerai commencer à partir d'ici. Vous avez tous jusqu'au mois de mars pour que cela soit le cas», n'a cessé de répéter Abdelmalek Boudiaf.

Si à Constantine le ministre a déclaré avoir besoin de soldats pour mener à bien cette mission, à partir d'Oran le ministre dira avoir besoin à présent d'un commando, armé de patience, de conviction et de détermination pour passer à l'action.

A. B.

NOURIA BENGHEBRIT EN VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION À MOSTAGANEM

Installation du premier «collège inspectoral»

Mme Nouria Benghebrit a effectué dimanche dernier une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Mostaganem pour s'assurer des bonnes conditions dans lesquelles s'est effectuée la rentrée scolaire 2015-2016 et installer en même temps le premier «collège inspectoral».

Accompagnée du wali M. Temmar Abdelwahid et des autorités locales, Madame la Ministre a entamé sa visite pour donner le coup d'envoi de l'année de la formation professionnelle 2015-2016 au CFPA Kamich-M'hamed dans la commune de Fornaka.

A Béni Yahi, l'hôte de Mostaganem a inauguré le lycée Zergua-Mohamed d'une capacité de 800 places pédagogiques avant de se rendre à Mazagran pour visiter le centre pour enfants inadaptés mentaux et le CEM Ould-Norine-Belkacem fréquenté par 607 élèves.

A Hassi-Mamache, plus particulièrement à la cité Benmedjahri, Nouria Benghebrit a inauguré un groupement scolaire primaire de seulement 3 classes. Cette école a été réalisée pour diminuer le taux d'occupation dans l'établissement limitrophe à cette cité tandis que le système de la double vacation demeure toujours en vigueur pour faire face aux surcharges des classes.

La délégation ministérielle s'est dirigée ensuite dans les localités de Souaflias et Kheireddine où furent inaugurés les CEM Beladjel-Mohamed et Bouharas-Mohamed.

Dans ses déclarations à la presse à l'issue de cette sortie, la ministre a déclaré que la wilaya de Mostaganem est relativement à l'aise par rapport à d'autres wilayas sur la quantité des infrastructures scolaires et des équipements pédagogiques pour garantir un enseignement qualitatif aux élèves, saluant en cette occasion les efforts consentis par les autorités locales et de Mme la directrice de wilaya. Elle ajoutera que son département s'initie à une gestion adaptée à la numérisation du secteur, la mise en place d'un dispositif qui est le collège inspectoral, les nouvelles méthodes de lutte contre l'échec scolaire et le redoublement.

Concernant le livre unique, Nouria Benghebrit relève qu'un nouveau livre de la 1re et 2e année dans le cycle primaire sera mis en usage à la rentrée scolaire prochaine 2016-2017.

Avant de clore cette visite, la ministre s'est rendue à la Maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki pour installer les 10 membres composant la commission du «collège inspectoral» et elle a souligné que ce nouvel instrument a pour mission de fédérer les énergies car la réussite du processus d'enseignement résulte fermement des devoirs des inspecteurs qui auront un rôle dans l'amélioration des pratiques pédagogiques, administratives et financières ainsi que la formation des enseignants et du personnel de l'éducation.

A. B.